

## Fiche réflexe : DASED

### Présentation :

Le Dispositif d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés est constitué de 3 membres et intervient au niveau du premier degré :

- **1 psychologue scolaire (Éducation, Développement et Apprentissage)** : *Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques. Il analyse et interprète les données recueillies afin de mieux comprendre la situation de l'élève, et ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages.*
- **1 rééducateur (G)** : *il est chargé de l'aide à dominante rééducative apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires et le désir d'apprendre.*
- **1 maître d'adaptation (E)** : *il est chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique, il apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires.*

### But :

Les membres du DASED interviennent sur un secteur géographique déterminé par l'IEN de circonscription, soit au titre de la **prévention**, soit au titre de la **difficulté persistante** perturbant les apprentissages des élèves avec l'objectif de les aider à surmonter leurs difficultés.

L'aide du DASED prend en compte l'enfant dans sa globalité pour l'inscrire dans le désir d'apprendre.

### Procédure :

Après avoir apporté une première aide particulière à l'élève en difficulté dans sa classe (adaptation, différenciation, soutien, répétition, entraînement...), si les choses n'évoluent pas favorablement pour cet élève, et que les écarts se creusent encore avec les résultats des élèves de sa classe d'âge, un PPRE doit être élaboré par l'enseignant (et l'équipe pédagogique). De nouveau, si ce dispositif n'apporte pas les progrès escomptés, l'enseignant renseigne une fiche de demande d'aide auprès de DASED. Cette dernière est analysée par les membres du DASED qui formulent une réponse d'aide la plus appropriée à la difficulté que rencontre l'enfant : prise en charge en petits groupes en dehors de la classe, co-intervention dans la classe.

En fin de prise en charge ou en fin d'année, afin d'assurer une meilleure continuité au sein du 1<sup>er</sup> degré ou lors du passage en 6<sup>ème</sup>, le DASED fournit un bilan de son accompagnement (E, G) ou observations (psychologue) à l'enseignant de la classe (à la direction d'école). Ce bilan est annexé au dossier de suivi de l'élève lorsqu'il existe.

### Où trouver des informations complémentaires ?

- Auprès du DASED de son secteur
- Site : Circonscription Tuamotu-Gambier  
[https://cir6.education.pf/index.php?option=com\\_content&view=article&id=242&Itemid=760](https://cir6.education.pf/index.php?option=com_content&view=article&id=242&Itemid=760)
- Site : ASH-POLYNESIE  
[http://ash-polynesie.education.pf/index.php?option=com\\_content&view=article&id=62&Itemid=71](http://ash-polynesie.education.pf/index.php?option=com_content&view=article&id=62&Itemid=71)
- Fiche réflexe : PPRE/PAP/PAI

### Textes réglementaires de base :

- Circulaire n°3544 / MEE du 31/07/2015
- Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014: Adaptation et scolarisation des élèves handicapés
- Circulaire n°2009-088 du 17/07/2009 : Adaptation et intégration scolaires
- Texte initial paru au BO n°18 du 4 mai 2017

**Contacts** : (nom, tél, mél) : noter ici les contacts de votre secteur

- Psychologue du secteur :
- Rééducateur du secteur :
- Maître d'adaptation du secteur :